

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} septembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 août 2022

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 10			
Votants : 11			
Votes	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 1

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Noémie CHARTRIN, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR, M. Vincent CERISIER, M. Alexandre CHABAUTY, M. Thierry SOYER, Mme Sylviane TESSIER, M. Aurélien THABUTEAU.

Étaient excusés : M. Alexandre CHASSAT, Mme Caroline DHYEVRE.

Étaient absents :

Procurations : M. Alexandre CHASSAT donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN.

Alexandre CHABAUTY a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes Vienne & Gartempe (CCVG)

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes Vienne & Gartempe (CCVG). Celui-ci retrace l'ensemble des réalisations 2021 ainsi qu'une vue d'ensemble du compte administratif de cette même année.

Les représentants de la Commune au Conseil communautaire répondent aux questions posées par le Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes Vienne & Gartempe.

Fait à ANTIGNY, le 12 septembre 2022

Le Maire,
Vincent LAUER



AR Prefecture

Mairie d'ANTIGNY - 42 Place de la Mairie - 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05 49.48.04.49 - Fax : 05.49.48.44.82

086-218600062-20220901-01092022_31-DE

Reçu le 13/09/2022

Publié le 13/09/2022

mairie@antigny86.fr